



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE DU VAL-DES-PRÉS
TENUE LE 31 MARS À 18 H 30
Sur TEAMS**

**Centre de service scolaire des Trois-Lacs
École intégrée Sacré-Cœur, Sainte-Justine et Immaculée-Conception**

PRÉNOM, NOM,	TITRE	PRÉSENT	ABSENT
Camille Lafrance	Directrice de l'école	x	
Marie-Claude Sciotto	Enseignante		x
Émilie Cadieux	Enseignante	x	
Joannie St-Onge	Enseignante	x	
Sylvia Bachand	Représentante du service de garde		x
Maxime Dufresne	Parent	x	
Cynthia Pilon	Parent	x	
Joanie Brisebois	Parent	x	
Vincent Gingras	Parent		x
Ismanuelle Baillargeon-Longpré	Parent	x	
Jessika Pelletier	Parent (Substitut)		x
Claudia Harvey	Parent (Substitut)		x

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président, M. Vincent Gingras, a donné sa démission du CÉ. Mme Lafrance discute avec les parents présents pour la procédure de ce soir. Mme Pilon sera la présidente pour le reste de l'année, pour ce soir elle préfère ne pas animer la réunion. Avec l'accord des membres, Mme Lafrance animera la rencontre.

Mme Lafrance accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18h35.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Lafrance présente l'ordre du jour aux membres du CÉ. Les documents ont été envoyés par courriel.

Il est proposé par Mme Cynthia Pilon secondé par M. Maxime Dufresne et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté

(ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.)

**3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU
10 février 2026**

Il est proposé par Mme Joanie St-Onge et secondé par M. Maxime Dufresne et résolu:

QUE le procès-verbal de la rencontre du 10 février 2026 soit adopté tel que déposé.

(ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.)

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Cours d'école de Sainte-Justine et Sacré-Cœur

Mme Lafrance fait un suivi au niveau des cours d'école. Comme mentionné précédemment, les coûts ont dépassé la demande de l'école. Le projet initial a été réalisé, mais l'école avait demandé de réduire la superficie. Cela n'avait pas été fait. Nous avons reçu de l'aide financière de la députée pour un montant de 10 000\$, plus un montant de 1000 \$ du ministère du loisirs et des sports. Le centre de service assumera la différence.

La compagnie MP Pelouse fera les travaux dans les cours d'école pour ajouter du paillis.

La municipalité de Saint-Polycarpe a donné 1500,00\$ pour l'embellissement de la cour d'école au pavillon SC

Mme Pilon a un contact avec la compagnie Jeux Tec. Malheureusement, ils ne peuvent pas donner de temps ou de matériaux. Il propose de nous aider avec une levée de fond. Ils peuvent fournir tout le nécessaire pour un dîner hot-dog, par exemple.

5. PRÉSENTATION DES DOSSIERS DE LA DIRECTION

5.1. Composition du Conseil d'établissement (Consultation)

Mme Lafrance présente les règles de compositions du CÉ. Il doit y avoir 5 membres pour les parents, 4 membres du personnel, la représentante du SDG et la présence de la direction.

Les membres sont en accord. Mme Lafrance nomme que le conseil d'établissement n'est plus reconnu dans la tâche des enseignants. Il se peut que les 4 postes d'enseignants ne soient pas comblés.

5.2. Critères de sélection des directions d'établissement (Consultation)

Mme Lafrance explique que les directions changent régulièrement d'école. C'est le souhait des centres de service. Le centre de service embauche selon les critères de bases (études...). Par contre, le CÉ peut ajouter des critères. Nous avons un critère décidé par notre CÉ, il y a plusieurs années. La direction doit avoir un permis de conduire. Le conseil maintient ce critère, il n'y a pas d'ajout.

5.3. Grille-horaire 26-27 (Consultation)

Mme Lafrance explique qu'elle a présenté la grille horaire aux enseignants lors du conseil d'école. Chaque année, on doit revoir l'horaire. Le conseil d'école a choisi de ne pas la modifier. Il est très difficile de changer la grille horaire en raison du transport.

5.4. Grille-matière 26-27 (Approbation)

La grille-matière présente les minutes qui sont attribuées pour chaque matière et pour chaque niveau. Le régime pédagogique propose un temps, l'école peut modifier le temps alloué aux matières (à la hausse). Le conseil d'école a choisi de ne rien changer.

Mme Lafrance présente le tableau.

Mme Pilon demande si nous avons des concentrations. Mme Lafrance explique que cela est moins fréquent au primaire et que nous n'avons pas un assez grand bassin d'élèves pour le faire. Elle nomme également, qu'en 6^e année, les élèves peuvent faire une demande pour le PEIA. Ils changent cependant d'école. Plusieurs critères sont demandés, comme de bons résultats scolaires, par exemple.

Nombre de membres en faveur de la proposition : 7

Nombre de membres en défaveur de la proposition : 0

Il est résolu:

QUE la grille-matière soit adoptée telle que déposée.

5.5. Normes et modalités d'évaluation 26-27 (Approbation)

Il s'agit de l'encadrement en termes d'évaluation des apprentissages des élèves. Plusieurs éléments proviennent des cadres légaux (cadre pédagogique ou loi sur l'instruction publique). Une certaine liberté existe pour que les enseignants puissent l'ajuster aux pratiques de leur école. Mme Lafrance présente rapidement le contenu des normes et modalités. Elle présente un peu plus précisément la norme 14, communiquée. Les moyens de communication sont plus définis pour notre école avec ce que nous utilisons. Ex. : Rencontre de parents en début d'année, communication mensuelle pour les élèves à risque. Ces éléments ont été précisés par le comité.

Nous y trouvons aussi la fréquence d'évaluation de chaque compétence au bulletin.

Mme Ismanuelle Baillargeon-Longpré pose une question sur les évaluations. Elle veut savoir si les normes demandent un minimum ou un maximum d'évaluation. Elle parle

d'une situation personnelle avec sa fille qui semble avoir des évaluations chaque jour. Elle trouve que c'est trop, comme l'enseignante a aussi changé dernièrement.

Mme Lafrance explique qu'elle ne peut pas mettre de maximum. Elle explique par contre que l'enseignante peut tout observer, les évaluations ou les travaux du quotidien.

Nombre de membres en faveur de la proposition : 7

Nombre de membres en défaveur de la proposition : 0

Il est résolu:

QUE les normes et modalités d'évaluation 26-27 soient adoptées telles que déposées.

5.6. Contenus obligatoires - COSP, Éducation à la sexualité, Développement des compétences personnelles et sociales (Approbation)

Mme Lafrance explique qu'on doit faire adopter les contenus obligatoires chaque année. Nous sommes un peu en retard en raison d'un ajout cette année. Le ministère a ajouté l'enseignement du développement des compétences personnelles et sociales. Ces notions étaient déjà enseignées, mais elles sont maintenant obligatoires et plus encadrées.

Mme Joanie St-Onge présente les COSP pour les élèves du 3^e cycle. Ils travaillent beaucoup sur le passage du primaire au secondaire, le rôle de l'élève, les connaissances de soi, du monde du travail. Ils réalisent plusieurs activités tout au long de l'année, ils vont aussi visiter l'école secondaire. Les 6^e années ont la visite de l'organisme liberté de choisir. Nous présentons le tableau avec les 3 contenus.

Nombre de membres en faveur de la proposition : 7

Nombre de membres en défaveur de la proposition : 0

Il est résolu:

QUE le contenu obligatoire COSP soit adopté tel que déposé.

Mme Lafrance présente le tableau de l'éducation à la sexualité. Elle explique comment l'équipe école enseigne les notions. Mme Pilon demande comment les contenus sont choisis. Mme Lafrance explique que c'est décidé par le ministère. Ils décident qu'il faut en parler à ce stade de développement de l'enfant. Les enseignantes doivent définir comment

elles l'enseignent. Mme Lafrance explique que nous n'allons pas dans les choix de genre ou autres. Nous restons assez dans les concepts de base.

Nombre de membres en faveur de la proposition : 7

Nombre de membres en défaveur de la proposition : 0

Il est résolu:

QUE le contenu obligatoire, éducation à la sexualité, soit adopté tel que déposé.

Mme Lafrance présente le tableau de *Développement des compétences personnelles et sociales*. Elle explique comment l'équipe école enseigne les notions. Mme Emilie Cadieux ajoute que tout ce qui est nommé ici se travaille par la littérature jeunesse.

Nombre de membres en faveur de la proposition : 7

Nombre de membres en défaveur de la proposition : 0

Il est résolu:

QUE le contenu obligatoire-Développement des compétences personnelles et sociales tel que déposé.

5.7. Horaire du service de garde (consultation)

Mme Lafrance explique que nous en discutons ce soir et en juin, nous voterons la régie interne du SDG.

Mme Lafrance revient sur le contexte budgétaire. On coupe partout, on ne veut pas couper dans le service aux élèves. Cette année, des mesures ont été prises pour réduire les coûts. Le SDG a un déficit. Pour réduire les coûts, il se peut que le SDG ouvre plus tard et ferme plus tôt. Mme Lafrance a regardé les statistiques

Ouverture : nombres d'élèves.

6h30 : 5

6h45 : 8

7h00 : 12

Fermeture

17h15 : 7

17h30 : 3

17h45 : 1 ou 0

17h50 : départ du dernier enfant

Mme Lafrance propose d'ouvrir le SDG 15 minutes plus tôt et de le fermer 15 minutes plus tard.

Mme Pilon est d'accord. M. Dufresne propose même de fermer à partir de 17h30, comme le nombre d'enfants est très bas. Mme Cadieux, nomme qu'elle a vu que ce nombre était comme cela un peu tout au long de l'année.

Mme Pilon demande si on peut surveiller les heures d'arrivée et de départ des enfants. Mme Lafrance nomme que c'est possible, mais ce n'est pas fait actuellement au CSSTL. Les directions ont nommé ce point au CSSTL, ils attendent de voir la position.

Mme Lafrance explique que, depuis quelques années, les éducatrices doivent être 2 pour la fermeture. Une demande des syndicats en lien avec la sécurité. Les tribunaux ont pris position et 2 adultes doivent être présents, mais pas nécessairement 2 éducatrices. Les écoles qui ont un concierge de soir ou le matin tôt, peuvent donc économiser le salaire d'une éducatrice. Le SDG peut engager des TES, l'an prochain nous aurons des coupures à ce niveau. Ce changement pourrait créer plus d'heures TES.

Mme Cadieux, mentionne le fait, que d'avoir plus de temps TES est merveilleux, mais déplacer le concierge cause aussi d'autres problèmes. Régulièrement, les aides à la classe et des enseignantes doivent déjà voir à la propreté des salles de bain.

5.8. Nouvelles de l'école

Il y aura prochainement un souper communautaire, la semaine de la lecture, une activité de tire sur la neige.

6. Sondage aux parents

M. Gingras avait proposé le sondage, pour le moment personne ne semble vouloir le maintenir. Mme Pilon s'y oppose, Mme Brisebois et M. Dufresne ne souhaitent pas aller de l'avant avec cela. Mme Baillargeon Lompré non plus.

Les membres du CÉ ne vont pas de l'avant avec ce projet.

7. Questions du public

Aucun public.

8. Informations et échanges

8.1. Parole au représentant du comité de parents;

- Le comité de parents se questionne sur le vouvoiement. Ils veulent savoir comment cela est mis en place.
 - Mme St-Onge, nomme qu'à IC les adultes se vouvoient. Les élèves essaient, mais ils n'y arrivent pas en tout temps.
 - Mme Cadieux, nomme qu'avec les petits c'est plus difficile. Les petits ont beaucoup plus de difficultés. Les premières années l'ont un peu plus abordé.
 - M. Dufresne se questionne sur cette règle. Mme Lafrance explique que c'est obligatoire dans la loi.
 - Mme Lafrance, nomme qu'il n'y a pas de sanction. On fait des rappels.
- Clic-école : plus d'options sont possibles maintenant, comme les autobus.
- Semaine de l'engagement parental : nous pouvons nommer un parent
 - Shawn nomme Jérôme Gauthier papa d'Éliott Gauthier pour la ligue de Hockey
 - Emilie nomme Claudia Harvey comme présidente de l'OPP et mentionne qu'elle n'est pas confortable de nommer Mathieu Poupart.
 - Mme Lafrance et Mme Brisbois disent que l'on peut nommer Mathieu Poupart aussi pour son aide dans les démarches avec la députée, ainsi qu'au niveau financier pour l'ajout de paillis dans les cours d'école.
- Coupures : Ils en parlent très souvent. Les coupures commencent à toucher les élèves.
- EHDAA : mini-formation, présence de maman pour parler des besoins et augmenter les services.

8.2. Représentant de l'O.P.P.;

8.3. Représentante du service de garde;

Aucun représentant

8.4. Représentants du personnel enseignant;

8.5. Représentante du personnel de soutien;

Aucun représentant

8.6. Représentant de la communauté.

Aucun représentant

9. VARIA

Mme St-Onge souhaite remercier au nom du CÉ et de l'équipe école M. Vincent Gingras pour son temps cette année et l'an dernier au CÉ. Merci pour votre implication.

10. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le 12 MAI 2026 à 18h30 par TEAMS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets de l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Maxime Dufresne et secondé par Joanie Brisebois et résolu:

QUE la séance soit levée à 20h34

(ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.)

, président

Camille Lafrance, Directrice Val-des-Prés